

NOUVELLES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par cohérence, les axes 1 et 3 dans la politique départementale d'EEDD (votée en 2010) sont amenés à fusionner afin de regrouper l'ensemble des actions du Département potentiellement mises en œuvre ou accompagnées par la mission Éducation à l'Environnement, avec comme intitulé :

Axe 1

Concevoir, développer et poursuivre les actions portées par les sites et services du Département

Les modalités de mise en œuvre sont toujours propres à chaque site et service.

*
* *

En outre, les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) s'appuyant sur les objectifs, valeurs et principes identifiés dans la politique départementale d'EEDD (votée en 2010) peuvent être éligibles au soutien du Département des Pyrénées-Orientales.

Les paragraphes suivants précisent notamment les attendus, les critères, les taux et les montants maximum pour l'attribution des subventions (fonctionnement et investissement).

Axe 2

Développer l'action éducative en faveur des collèves

- **Programme Collégien.ne.es Écocitoyen.ne.s (auparavant intitulé Collèves 21) :**
Les modalités sont précisées, pour chaque année scolaire, dans l'appel à projets Collégien.ne.es Écocitoyen.ne.s.
 - Bénéficiaires des subventions : associations, fondations.
 - Bénéficiaires des actions : collèves publics des Pyrénées-Orientales.
 - Taux : 80 % pour les projets sans hébergement, 70 % pour les séjours avec hébergements du montant des dépenses éligibles TTC.
 - Dépenses éligibles : séances pédagogiques (en salle ou sur le terrain), conception des supports et outils pédagogiques, préparations des séances, réunions, coûts liés à des prestations, des transports, des achats de matériel pédagogique, frais de déplacement, actions de restitution et de valorisation, frais d'hébergement et de restauration, contributions volontaires (plafonné à 25 % du montant total des dépenses).
- **Dispositif scolaire du Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes :**
Compte-tenu d'objectifs convergents en matière d'EEDD pour le jeune public scolaire et de la volonté d'équité territoriale de l'offre pédagogique pour les collèves.nes, une subvention annuelle pourra être attribuée pour la mise en œuvre d'un dispositif scolaire (type Objectif Découverte) estimé complémentaire au Programme Collégien.ne.es Écocitoyen.ne.s.
 - Bénéficiaire : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes.
 - Taux : jusqu'à un maximum de 40 % du montant des dépenses éligibles TTC.
 - Montant de l'aide du Département : jusqu'à un maximum de 8 000 € / an.
 - Actions éligibles : projets pédagogiques scolaires d'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires publics (collèves en priorité) du territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, ainsi que dans les écoles publiques (compte-tenu de la spécificité du territoire et du maillage scolaire). Actions pédagogiques (tous formats), actions de communication, de diffusion, d'évaluation, de valorisation.

Les actions menées directement en régie (temps agents, etc.) ne sont pas éligibles.

Axe 3

Accompagner les dynamiques territoriales et les initiatives d'EEDD

- **Acteurs et initiatives d'EEDD :**

- Bénéficiaires des subventions : associations, collectivités, syndicats mixtes, établissements publics, fondations.
- Taux : jusqu'à un maximum de 40 % du montant des dépenses éligibles TTC.
Pour les subventions inférieures ou égales à 4 000 €, l'octroi d'un montant forfaitaire sera privilégié.
- Montant de l'aide du Département : jusqu'à un maximum de 4 000 € par projet.
Toutefois, lorsque le projet, par sa nature et sa finalité, présente un intérêt au regard de plusieurs politiques publiques du Département ou englobe plusieurs publics privilégiés (selon les critères du service instructeur) une bonification de la subvention pourra être envisagée, et ce, au cas par cas (au-delà de ce montant de 4 000 €).
- Actions éligibles : actions d'information, de sensibilisation, d'éducation, de formation, d'accompagnement en faveur de transition écologique et énergétique. Actions de mise en réseau et de coopération professionnelle, de créations d'outils et de supports pédagogiques.

Les critères d'intérêt suivants seront utilisés lors de l'instruction des dossiers pour en mesurer la pertinence et la priorité :

- Cadre de l'action : contexte réglementaire, contexte national et local, envergure départementale, intérêt départemental, ancrage territorial, dynamique partenariale, coopération entre acteurs, garantie de pérennisation de l'action...
- Caractère innovant de l'action : création nouvelle et impulsion initiale, expérimentation et innovation pédagogique, participation citoyenne (selon les critères du service instructeur).
- Thématiques : liées à la transition écologique et énergétique (dans les Pyrénées-Orientales), en particulier la biodiversité, l'eau, l'énergie, le changement climatique, la santé environnement...
- Territoires : tous liés au département des Pyrénées-Orientales, en particulier les territoires bénéficiant de peu d'actions d'EEDD (selon les critères du service instructeur).
- Publics : tous (surtout des Pyrénées-Orientales) avec comme ordre de priorité : les collégiens, le public jeunesse hors cadre scolaire, le grand public local, le public en situation de handicap et le public empêché ou précaire (accompagné par les services du Département notamment), le public en situation de formation, les autres scolaires, les socio-professionnels, les touristes, etc.
- Méthodologie pédagogique : pédagogie active, pratique de terrain (contact avec la nature, le réel), rencontre avec les professionnels.
- Implication d'une ou plusieurs structure(s) d'EEDD locale(s) et qualifiée(s) : contribution active à la conception et ou à la mise en œuvre du projet (face à face pédagogique, formation des porteurs du projet...).
- Actions contribuant à un domaine suivant : consolidation économique des structures de l'EEDD, maintien de l'emploi dans le secteur de l'EEDD, développement local, renforcement du lien social.
- Composantes liées au projet : actions de valorisation, de diffusion, d'évaluation, de partage, continuité de l'animation suite à la mise en œuvre du projet subventionné.

- **Programme d'animation de réseau départemental d'EEDD de La Tram 66**

Compte-tenu d'objectifs convergents en matière de mise en réseau et de développement de l'EEDD dans le territoire des Pyrénées-Orientales, mais aussi de la dimension départementale d'une telle structure fédératrice, une subvention annuelle pourra être attribuée pour la mise en œuvre d'un programme d'animation de réseau.

- Bénéficiaire : La Tram 66, réseau départemental d'Éducation à l'Environnement des Pyrénées-Orientales.
- Taux : jusqu'à un maximum de 40 % du montant des dépenses éligibles TTC.
- Actions éligibles : coordination et animation de réseau départemental, mise en place de rencontres professionnelles, création d'outils et supports pédagogiques, coordination de dispositifs pédagogiques, développement et animation d'un centre de ressources, etc.

Le montant et taux réellement appliqués sont définis lors de l'instruction par la mission Éducation à l'Environnement, en tenant compte notamment des critères d'intérêt liés au projet et du budget mobilisable (défini annuellement).

Date de début d'éligibilité des dépenses : au dépôt du dossier. Si nécessaire, le courrier de demande de financement devra aussi présenter une demande de commencement anticipée des travaux.

Date privilégiée pour le dépôt des dossiers : janvier de l'année concernée par le projet pour les associations. Les dossiers transmis par les associations après cette date seront instruits en fonction des possibilités budgétaires.